

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/39 /2025

Annaba le, 19/01/2025

A

Monsieur : Goudjil Mesbah

Lotissement village Mohamed Lakhdar - Oum El Bouaghi

OBJET : Mise en demeure N° 01 Pour Retard Exécution des Travaux.

Projets : Travaux Câble FO pour Modernisation 23_M_Cité Seybous_01ln_SRO3

Bon de commande N° : 13 du 02/01/2025, ODS N° : 13/2025 du 02/01/2025

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous a été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 61/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 14/03/24, et après une visite de vérification effectuée en dates du 19 Janvier 2025 , il a été constaté que le taux d'avancement est très faible et en inadéquation avec le délais consommé (11 jours consommés sur 18 jours accordés) , aussi les moyens humains et matériels déployé pour la réalisation de ce projet ne sont pas en adéquation à vos engagements dans le cahier des charges.

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré.

Un délai de 08 jours vous ai accordés pour la réception du chantier et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.



21
Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba

Signé: TERKMANI Mohamed Riad